



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES
SOURCES DU LAC D'ANNECY

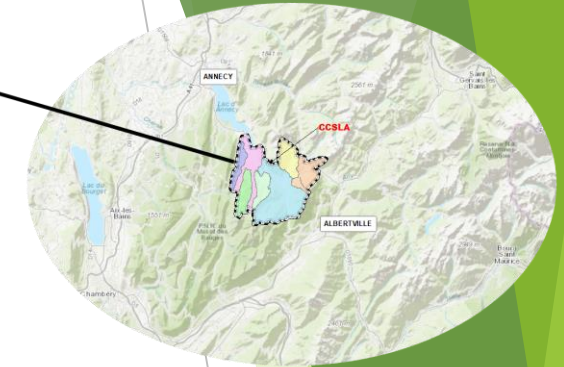
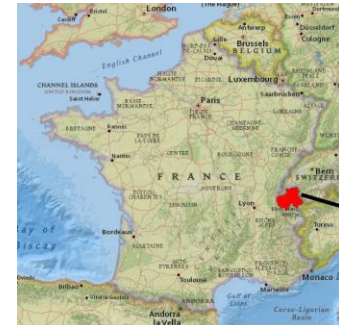


Restauration du Saint-Ruph Glière Eau-Morte

Mesures naturelles de rétention des eaux,
Retour d'expérience de la Communauté de Communes des Sources du Lac d'Annecy

Olivier PELLISSIER responsable du service environnement

Contexte - Localisation

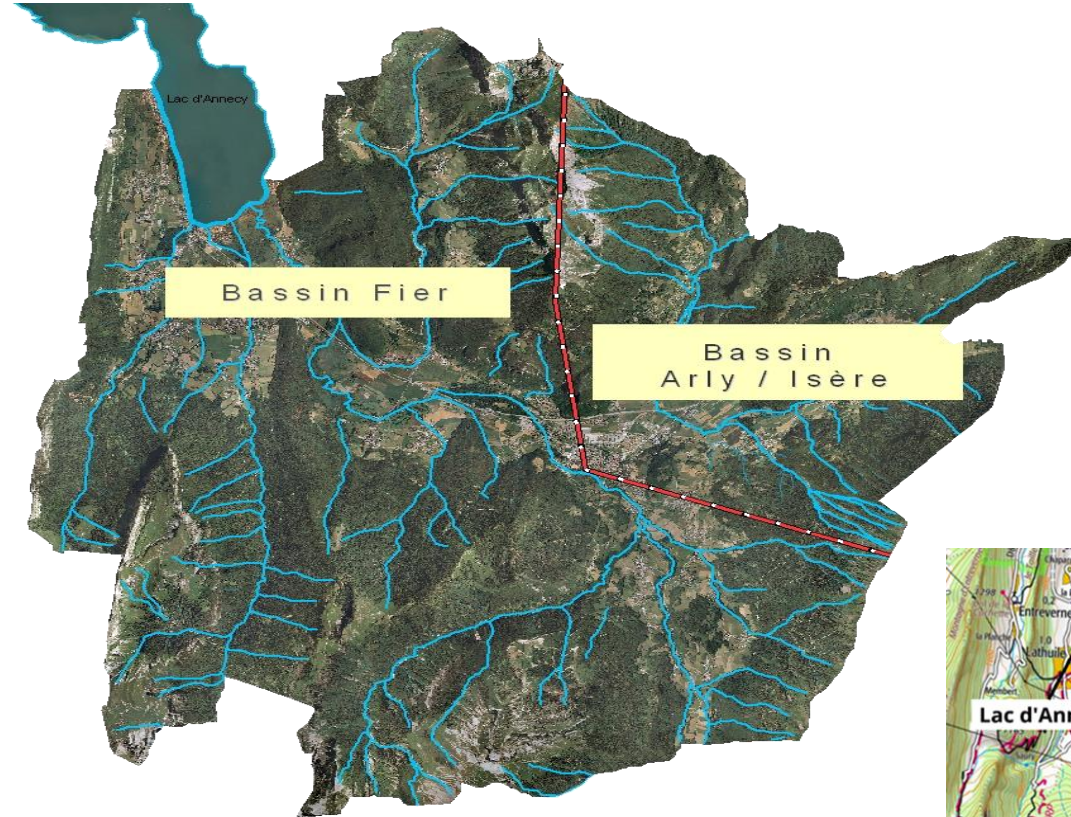


- **L'opération**
 - Date 2015 à 2020
 - Maitre d'ouvrage :**
Communauté de communes des sources du lac d'Anney (CCSLA)
 - Chef de projet : Olivier PELLISSIER
 - Opérateur technique :**
HYDRETUDES
 - Surface :**
166 Ha sur 5 sites
 - Masse d'eau :**
FRDR535 – Eau Morte
- **La localisation**
 - Bassin** Rhône Méditerranée
 - Région** Auvergne-Rhône-Alpes
 - Département** Haute Savoie
 - Communes** Giez – Faverges-Seythenex – Doussard



Contexte territorial : « Aux sources du Lac d'Annecy »

- ▶ Importance des rivières et des risques : Territoire à risques inondation (TRI) du Lac d'Annecy
- ▶ 200 ans de « calamités » et de gestion : 120 Km de rivières « aménagées » et de nombreux ouvrages longitudinaux et latéraux
- ▶ Une responsabilité environnementale :
 - ▶ 65 % de l'alimentation en eau du Lac d'Annecy
 - ▶ 40 % du territoire classé au titre de Natura 2000 dont la totalité des têtes de bassins et milieux intermédiaires
- ▶ Une politique volontaire du territoire qui précède deux contrats de bassin.



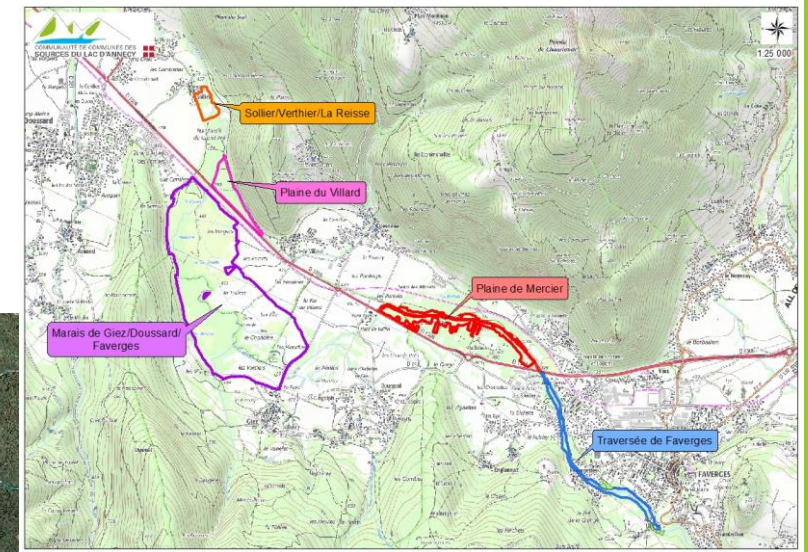
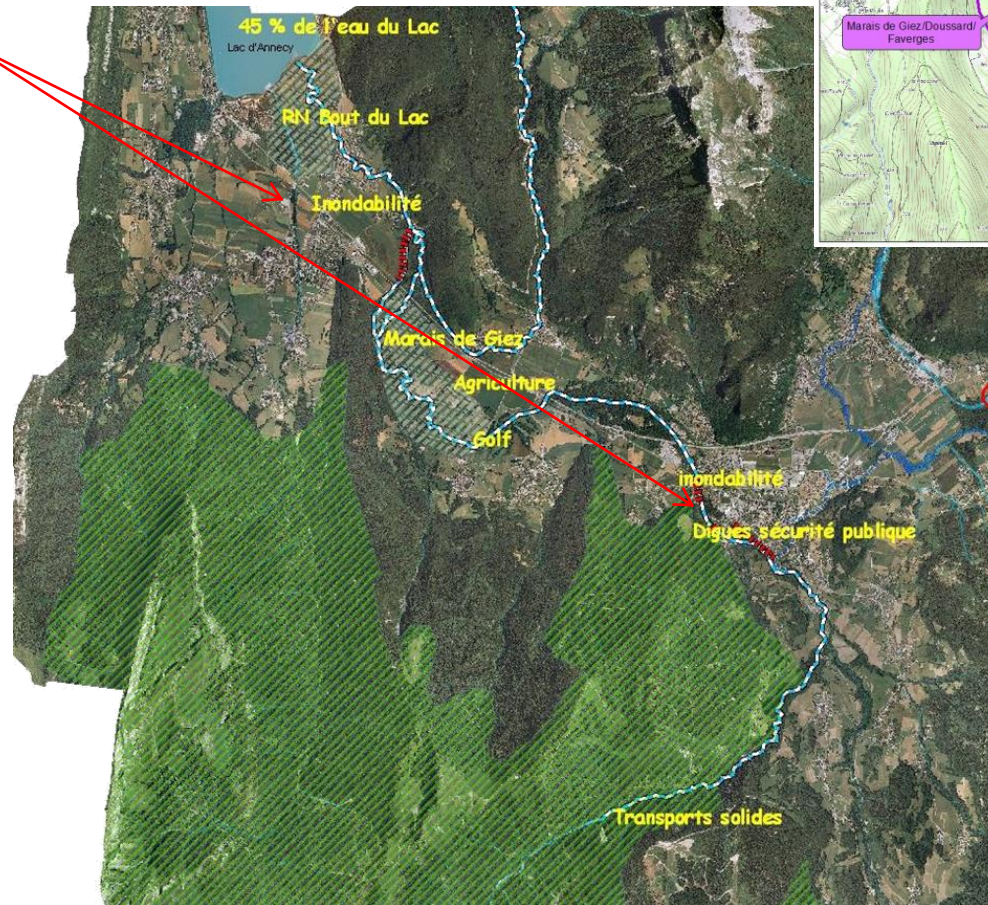
Contexte - enjeux et localisation MNRE :

▶ Rivière :

- ▶ Des **risques** pour les personnes et les biens dans la traversée de Faverges.
- ▶ Des **discontinuités sédimentaires** : lit encombré ou incisé.
- ▶ Une certaine « naturalité » mais des milieux « déconnectés » :
 - ▶ des **dynamiques latérales limitées** par les aménagements ou les incisions.
 - ▶ Un marais **déconnecté des crues** de sa rivière.

▶ Marais :

- ▶ Alimentation par les sources en régime normal.
- ▶ Eau Morte = niveau de Base.
- ▶ **Pas de capacité de transport de l'eau morte dans ce tronçon.**
- ▶ Les débordements de la rivière en amont et aval du marais **limitent sa mise en eau.**



Restauration des continuités écologiques MNRE :

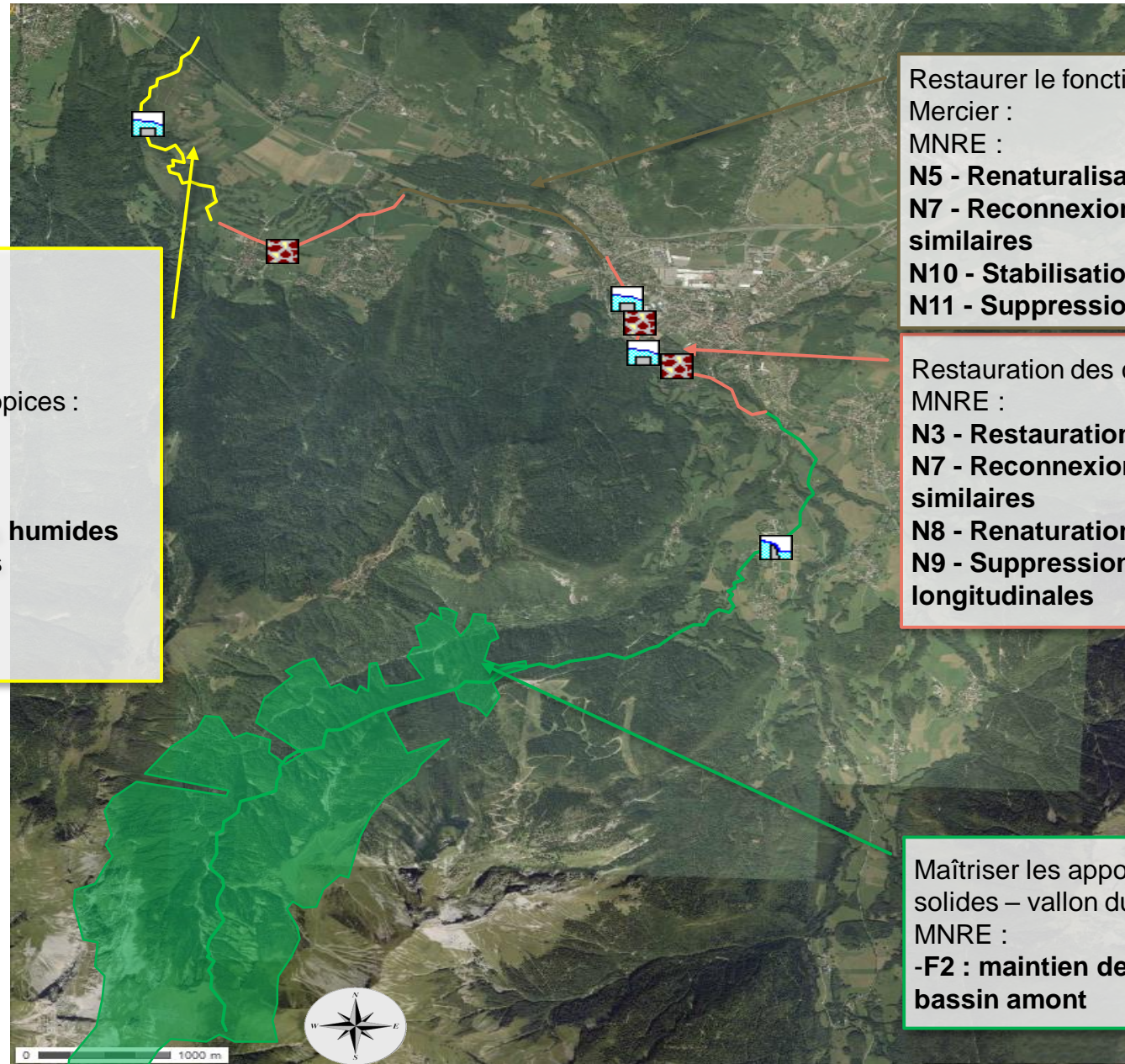
(délibération N° 94-08 du 30 sept 2008)

Reconnexion du Marais de Giez :
Recréer les conditions d' « inondabilité » propices :

- à la biodiversité
- à limiter les inondations à l'aval :

MNRE :

- **N2 - Restauration et gestion des zones humides**
- **N3 - Restauration et gestion de plaines d'inondation**

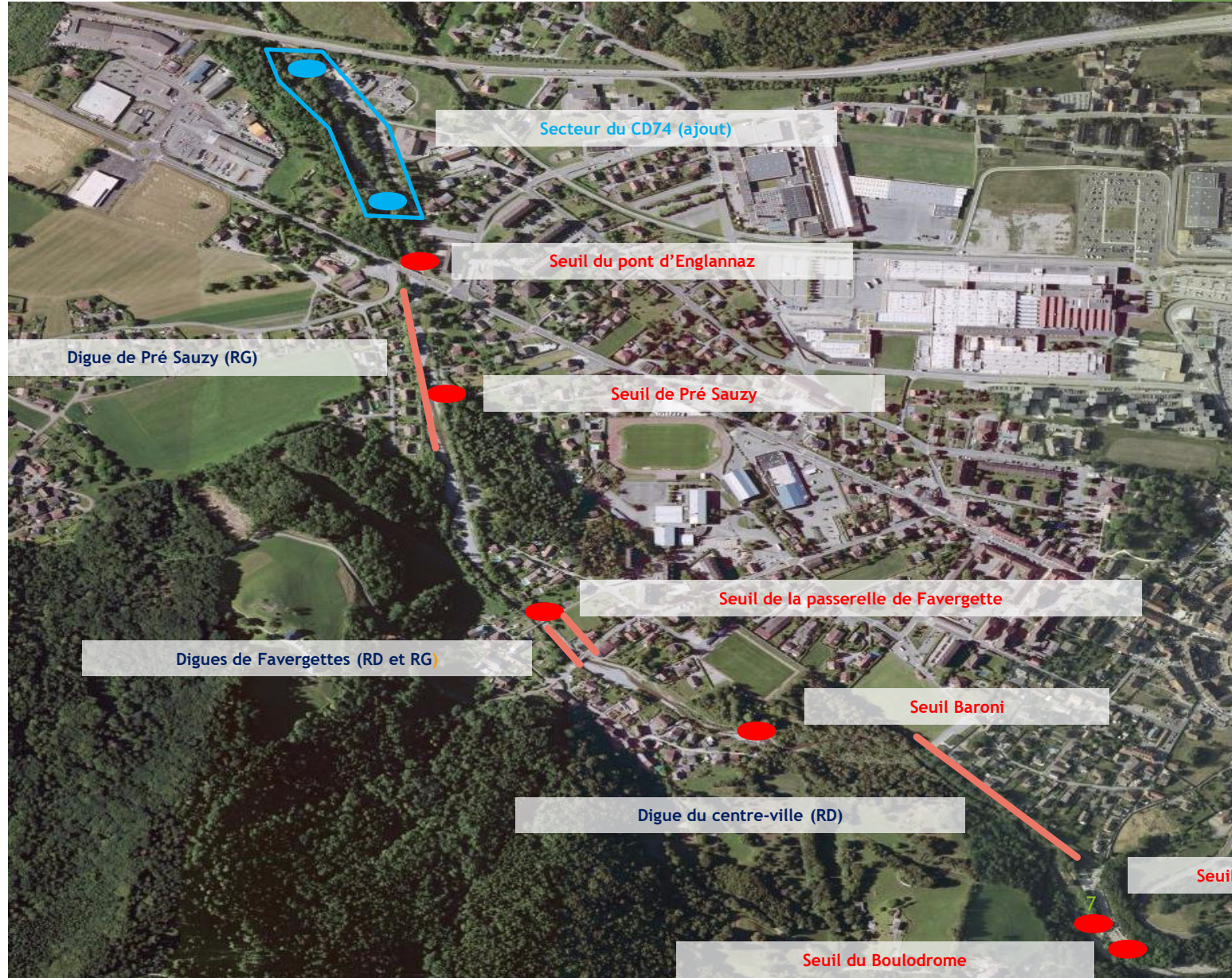


Restaurer le fonctionnement alluvial de la plaine de Mercier :
MNRE :
N5 - Renaturalisation du lit du cours d'eau
N7 - Reconnexion de lacs de bras morts et entités similaires
N10 - Stabilisation naturelle des berges
N11 - Suppression de la protection riveraine

Restauration des continuités écologiques :
MNRE :
N3 - Restauration et gestion de plaines d'inondation
N7 - Reconnexion de lacs de bras morts et entités similaires
N8 - Renaturalisation du lit de cours d'eau
N9 - Suppression de barrages et autres barrières longitudinales

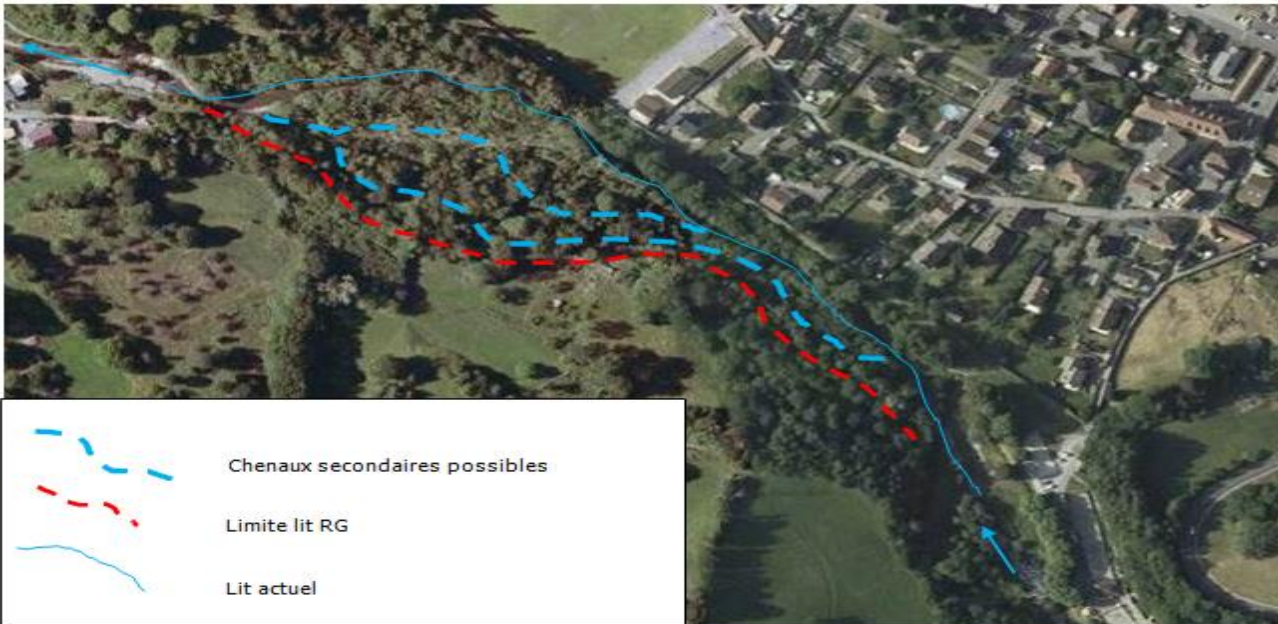
Maîtriser les apports exceptionnels de matériaux solides – vallon du St Ruph
MNRE :
-F2 : maintien de la couverture forestière dans le bassin amont

Le contexte urbain (linéaire et ouvrages)



Exemple de principes d'aménagements / milieu urbain

- ▶ Secteur seuil de Baroni et amont (MNRE : N3 - N7 - N8 - N9)
 - ▶ Chenalisation et fermeture du lit ;
 - ▶ Perte d'activité dans le lit mineur.
- ▶ Principes d'aménagements
 - ▶ Reconquête de l'espace de mobilité ;
 - ▶ Suppression de contraintes latérales (anciennes protections)
 - ▶ Suppression du seuil « Baroni »
 - ▶ Traitement de la ripisylve et des annexes hydrauliques.



MNRE et bénéfices directs retirés :

Bénéfices fonctionnels :

- ▶ L'état morphologique atteint grâce aux MNRE permet d'abaisser le niveau de risques : une crue centennale « passe » dans la zone urbaine
- ▶ Les conditions de transit des sédiments et des poissons sont rétablies



- ▶ Suivi morphologique plaine de mercier à 1, 2 et 5 ans,
- ▶ Suivi de l'évolution morphologique du bassin versant : repères de niveau et mise en œuvre du plan de gestion des matériaux

Bénéfices écologiques :

- ▶ La truite du lac remonte,
- ▶ Le marais est de nouveau inondé (crue de 2018)
- ▶ La plaine alluviale de Mercier joue son rôle écrêteur de matériaux (morphologie en tresse)



- ▶ Suivi écologique marais (cadre APPB et Natura 2000)
- ▶ Suivi écologique de la plaine de mercier 1, 2 et 5 ans
- ▶ Suivi piscicole (Seuil d'Englannaz instrumenté lors des travaux)
- ▶ Suivi piézométrique (LT)

MNRE et co bénéfiques :

- **Urbains** : Inciter à la réappropriation de la nature en ville et de ses fonctions : **vivre avec la rivière et non contre**
- **Socio-culturels** : Développer les usages : ludique, touristique, urbain, promenade de valorisation en cours
- **Economiques** : Valoriser les secteurs associés à la réhabilitation
- **Paysagers** : Améliorer le cadre de vie
- **Santé publique** : Participer à l'amélioration de la qualité de vie (en lien avec le risque inondation) ilots de fraîcheur (sentier trans-urbain)
- **Autres** : culturels et humains, accompagnant la politique de la collectivité et comme base de la durabilité des actions : (Re) patrimonialisation de l'objet rivière
 - Mobiliser les propriétaires riverains pour l'entretien et développer la culture du risque comme facteur de résilience du territoire,
 - Gouvernance : remettre le propriétaire riverain à sa place en tant qu'acteur au coté de la collectivité compétente (GEMAPI)

Merci de votre attention :



Communauté de Communes des Sources du Lac d'Annecy